

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 18 JUILLET 2023  
A 19 H 00**

---

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune de Nompateelize

Lieu de la réunion : mairie

Convocation adressée le 13 juillet 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- 1- **URBANISME – DOCUMENT D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUIH**
- 2- **FINANCES LOCALES – DIVERS – TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE**
- 3- **FINANCES LOCALES – DIVERS – TARIF POUR CADEAUX DE NAISSANCES**
- 4- **FINANCES LOCALES – DIVERS – RECOMPENSE POUR BACHELIERS « FELICITATIONS DU JURY »**
- 5- **FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES– TRAVAUX DE MAINTENANCE ONF**
- 6- **FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DE CREDITS**
- 7- **FINANCES LOCALES – DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION DEFI...VELO**

**Présents** : Mme Annie GERARDIN, Maire

Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, M. Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Florence NORMAND, Nadine GERARDIN

Ms Pascal NORMAND, L'HÔTE Vincent, Cédric BLAISON, Loïc HENRY

**Procurations** : Mme Marie BAYARD a donné procuration à Mme Annie GERARDIN

M. Yannick CROSNIER a donné procuration à M. Francis TOUSSAINT

**Secrétaire** : Mme Aurore L'HÔTE

- **Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

**1. URBANISME – DOCUMENT D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUIH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8, L.153-12 et suivants,

Vu la Loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR),

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 18 JUILLET 2023  
A 19 H 00**

---

Vu la Délibération n° 2018/04/02 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mars 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat,

Vu la Délibération n° 2018/04/03 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mars 2018, relative aux modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH),

Vu la Délibération n°2021\_10\_22 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 22 novembre 2021 portant sur la modification de la composition du comité de pilotage et du comité technique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH),

Vu la Délibération n°2022\_12\_02 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 14 novembre 2022 portant sur la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUiH en Conseil Communautaire,

Considérant que l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme mentionne qu'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme,

Considérant que les trois ambitions fondatrices du projet d'aménagement et de développement durables du PLUiH sont :

- l'ambition de vitalité et d'attractivité démographiques - Susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter la Déodatie,
- l'ambition de haute qualité environnementale - Agir efficacement contre le réchauffement climatique, protéger et reconquérir la biodiversité et assurer la préservation des ressources,
- l'ambition territoriale - Faire le choix d'une armature urbaine efficace et solidaire au service de toutes les communes ;

Considérant que les six axes thématiques du projet d'aménagement et de développement durables du PLUiH sont :

- Axe 1 - Assurer une offre de logements attractive tout au long de la vie,
- Axe 2 - Ambitionner une vitalité économique durable et génératrice d'emplois,
- Axe 3 - Assurer une offre d'équipements, de commerces et de services facilitatrice de vie quotidienne,
- Axe 4 - Faire le choix d'une éco-mobilité performante et d'une accessibilité haut-débit généralisée,
- Axe 5 - Construire une identité portée par les paysages et le patrimoine de la Déodatie,
- Axe 6 - Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie.

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLUiH comporte 21 orientations consultables en annexe de la présente délibération,

Après exposé par Madame le Maire,

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 18 JUILLET 2023  
A 19 H 00**

---

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLUiH, tel que prévu à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;

**AUTORISE** Madame le Maire à surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (article L.153-11 du Code de l'Urbanisme).

*Transmis au contrôle de légalité le 24 juillet 2023*

**2. FINANCES LOCALES – DIVERS – TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A 10 voix pour et 2 abstentions :*

**FIXE** ainsi qu'il suit le tarif des concessions de cimetière, à compter du 18 juillet 2023 :

Tombes de 2 ou 4 m2 pour 15 ou 30 ans	3€/m2/an
Case pour 15 ans (columbarium)	400 €
Case pour 30 ans (columbarium)	800 €

*Transmis au contrôle de légalité le 24 juillet 2023*

**3. FINANCES LOCALES – FETES ET CEREMONIES – CADEAU DE NAISSANCE**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité de ses membres présents :*

**DECIDE** d'offrir à chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune de Nompateelize, une carte cadeau de 50 € prise dans un magasin de puériculture de Saint-Dié des Vosges.

*Transmis au contrôle de légalité le 24 juillet 2023*

**4. FINANCES LOCALES – DIVERS – RECOMPENSE AUX BACHELIERS**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**

*A la majorité de ses membres présents :*

**DECIDE** de ne pas octroyer de récompense aux bacheliers.

*Transmis au contrôle de légalité le 24 juillet 2023*

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE

**SEANCE DU 18 JUILLET 2023  
A 19 H 00**

---

**5. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – TRAVAUX DE  
MAINTENANCE ONF**

Madame le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'ONF, Agence Vosges Montagne, concernant les travaux d'infrastructure et de maintenance à effectuer sur la forêt communale de Nompateelize en 2023.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**  
*A l'unanimité de ses membres présents :*

**ACCEPTE** le devis présenté par l'ONF :  
Les travaux d'infrastructure pour un montant de 4 025.00 € HT  
Les travaux de maintenance pour un montant de 470.00 € HT

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de 2023 de la Forêt.

*Transmis au contrôle de légalité le 24 juillet 2023*

**6. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DE  
CREDITS**

**Annulé**

**7. FINANCES LOCALES – DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION DEFI'VELO**

Madame le Maire donne lecture du projet Défi'Vélo organisé par l'association sportive du lycée Baumont.

Il s'agit pour 22 élèves de rejoindre Paris à vélo à l'occasion des Jeux paralympiques de 2024.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré,**  
*A la majorité de ses membres présent :*

**DECIDE** d'octroyer à ladite association la somme de 200 €.

*Transmis au contrôle de légalité le 24 juillet 2023*

**Approuvé lors du conseil du 10 octobre 2023**

**Le Maire,**  
**Annie GERARDIN**



**SEANCE DU 18 JUILLET 2023  
A 19 H 00**

---

**RECAPITULATIF**

- 1. URBANISME – DOCUMENT D’URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUIH**
- 2. FINANCES LOCALES – DIVERS – TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE**
- 3. FINANCES LOCALES – DIVERS – TARIF POUR CADEAUX DE NAISSANCES**
- 4. FINANCES LOCALES – DIVERS – RECOMPENSE POUR BACHELIERS « FELICITATIONS DU JURY »**
- 5. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES– TRAVAUX DE MAINTENANCE ONF**
- 6. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DE CREDITS**
- 7. FINANCES LOCALES – DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION DEFI...VELO**

